

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 124-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.157

Déposée le: 02.05.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Hässig Vinzens (Zollikofen, PS) (porte-parole)
Dumermuth (Thun, PS)
Mentha (Liebefeld, PS)

Cosignataires: 3

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 06.06.2019

N° d'ACE: du

Direction: Direction de l'économie publique

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Moratoire sur les antennes 5G pour des raisons de politique énergétique notamment

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de refuser provisoirement la construction d'antennes 5G dans tout le canton et de décréter un moratoire en ce sens jusqu'à ce qu'il soit scientifiquement établi que la technologie 5G n'a pas d'effets négatifs sur les êtres humains et l'environnement ;
2. de se mettre immédiatement d'accord avec la branche sur des objectifs pertinents et efficaces en matière d'énergie. Les permis de construire ne seront délivrés à l'avenir que si l'opérateur de télécommunications qui a déposé une demande d'autorisation pour la technologie 5G s'engage formellement à couvrir l'ensemble de ses besoins en électricité dans le canton de Berne (antennes, centres de calcul, etc.) intégralement au moyen d'énergies renouvelables d'ici à 2035. Dans la mesure où cela sera déterminant pour atteindre les objectifs énergétiques du canton, les opérateurs devront également être soumis à l'obligation d'acheter au moins une certaine part de l'électricité requise sous forme d'énergie solaire ou de construire eux-mêmes de telles installations.

Développement :

La compétition au sein du secteur technologique a débuté, alors que les répercussions de la technologie 5G sur les êtres humains et l'environnement ne sont pas encore connues. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) est en train de préparer un rapport à ce sujet. Il convient par conséquent d'attendre sa publication avant que les autorisations correspondantes soient délivrées dans le canton de Berne.

L'augmentation de la consommation d'électricité, due entre autres au passage au numérique, et en particulier aussi à l'utilisation croissante des outils de communication numériques, place la société dans son ensemble face à d'importants défis. D'après le Swisscom Magazine, l'Internet des objets à l'état de veille pourrait représenter en 2025 pas moins de trois quarts de la consommation finale d'énergie en Suisse, soit 46 TWh d'électricité¹ ! La branche des télécoms est un acteur important dans le domaine de l'électricité. Swisscom par exemple a consommé 485 GWh d'électricité en 2018. Vu qu'une société qui mise de plus en plus sur la durabilité doit aussi miser de plus en plus sur le tout-électrique (en particulier dans le domaine de la mobilité), il convient d'accélérer la production d'énergie renouvelable, en particulier d'énergie solaire. L'ensemble de la branche doit s'engager en l'occurrence afin que les objectifs climatiques de la Confédération puissent être atteints. D'ici 2025, les CFF rouleront à 100 pour cent avec des énergies renouvelables (90 % d'énergie hydraulique, en majorité produite par ses propres centrales électriques). Cela montre que le monde économique peut contribuer à la réalisation des objectifs climatiques grâce à un engagement en ce sens.

Motivation de l'urgence : les premières demandes de permis de construire d'antennes 5G ont déjà été déposées dans le canton de Berne ou ont déjà été approuvées.

Destinataire

- Grand Conseil

¹ <https://magazin.swisscom.ch/digitalisierung-im-alltag/wie-viel-strom-verbraucht-das-internet/> - en allemand uniquement